

## Convocation - Ordre du jour modificatif

Lyon, le 3 octobre 2024,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et  
institutionnelles  
Site Descartes  
Mail : [ca-secretariat@ens-lyon.fr](mailto:ca-secretariat@ens-lyon.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

**Mardi 15 octobre 2024 de 13h30 à 17h30  
Salle des conseils - Site Descartes**

L'ordre du jour modificatif est arrêté comme suit :

0. Point d'actualité

**I. PARTIE A (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)**

I.1. Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2024 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

I.2. Budget rectificatif 2024

Décisions réglementaires (vote) :

I.3. Revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifssep)

I.4. Rapport social unique 2023

## II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

- II.1. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)
- II.2. Création d'un fonds Enseignement
- II.3. Engagement étudiant
- II.4. Règlement relatif aux normaliens élèves admis à titre étranger : abrogation de la délibération du conseil d'administration n°6 du 17 octobre 2019
- II.5. Construction de la future résidence Debourg :
  - a. Convention de maîtrise d'ouvrage unique
  - b. Dossier d'expertise modifié
- II.6. Modalités de vote des commissions CVEC : ajout d'un article 9-3 au règlement intérieur de l'ENS de Lyon

## III. POINTS D'INFORMATION

- III.1. Intervention d'Isabelle Vauglin, astrophysicienne et présidente de « Femme et sciences »
- III.2. Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)
- III.3. Evolution de l'organisation de l'ENS de Lyon : restitution des groupes de travail
- III.4. Démissions d'élèves

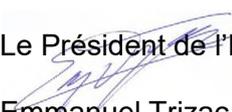
#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://extranet.ens-lyon.fr/conseil-administration>.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'ENS de Lyon,

  
Emmanuel Trizac